

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 AVRIL 2008 A 20 H 45

ORDRE DU JOUR

- 1) Affectation des résultats
Assainissement - eau - Ville - Construction et location d'immeubles
Rapporteur : Mme Gauthier
- 2) Budgets primitifs 2008
Et délibération relative au budget
Rapporteur : Mme Gauthier
- 3) Taux des taxes locales
Rapporteur : M. Poulingue
- 4) Indemnité du Trésorier
Rapporteur : M. Sauvage
- 5) Convention de mise à disposition d'équipements sportifs
Rapporteur : M. Richer
- 6) Adhésion de principe à un regroupement intercommunal
Pour le service de l'eau potable
Rapporteur : M. Marie
- 7) Dématérialisation des marchés publics
Rapporteur : Mme Segouin

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT

Mme Gauthier

Au vu des résultats du Compte Administratif 2007, il est proposé d'affecter les résultats au budget primitif 2008 comme suit :

Déficit d'investissement D001 : 88 266,21

Restes à réaliser dépenses : 513 676

Restes à réaliser recettes : 521 670

Besoin de financement : 80 272,21

Excédent de fonctionnement : 256 407,10

Affectation au 1068 en réserves : 80 272,21

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 176 134,89

BUDGET EAU : AFFECTATION DU RESULTAT

Au vu des résultats du Compte Administratif 2007, il est proposé d'affecter les résultats au budget primitif 2008 comme suit :

Excédent d'investissement R001 : 125 447,28

Restes à réaliser dépenses : 200 576

Restes à réaliser recettes : 27 047

Besoin de financement : 48 081,72

Affectation au 1068 : 48 081,72

Excédent de fonctionnement : 84 439,53

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 36 357,81

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT

Au vu des résultats du Compte Administratif 2007, il est proposé d'affecter les résultats au budget primitif 2008 comme suit :

Déficit d'investissement D001 : 337 776,16

Restes à réaliser dépenses : 527 357

Restes à réaliser recettes : 139 402

Besoin de financement : 725 731,16

Excédent de fonctionnement : 1 426 154,04

Affectation de l'excédent de fonctionnement au 1068 : 725 731,16

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 700 422,88

BUDGET CONSTRUCTION ET LOCATION D'IMMEUBLES : AFFECTATION DU RESULTAT

Au vu des résultats du Compte Administratif 2007, il est proposé d'affecter les résultats au budget primitif 2008 comme suit :

Excédent d'investissement R001 : 7 046,28

Excédent de fonctionnement R002 : 50 369,60

Adoption à l'unanimité.

2) BUDGETS PRIMITIFS 2008

et délibération relative au budget

Rapporteur : **Mme Gauthier**

- **VILLE**

Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 9 569 838

Investissement :

Dépenses et recettes : 3 908 473

Adoption à l'unanimité moins 6 abstentions.

- **EAU**

Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 202 445

Investissement :

Dépenses et recettes : 4 672 249

Adoption à l'unanimité.

- **ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 820 457

Investissement :

Dépenses et Recettes : 1 018 317

Adoption à l'unanimité.

- **CONSTRUCTION ET LOCATION D'IMMEUBLES**

Fonctionnement :

Dépenses et recettes : 77 900

Investissement :

Dépenses et recettes : 8 105

Adoption à l'unanimité.

Délibération relative au budget :

Subventions : Caisse des écoles, Centre Communal d'Action sociale, Comité des œuvres sociales

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- Caisse des écoles : 148 154 €
- Centre Communal d'Action Sociale : 265 000 €
- Comité des Œuvres Sociales : 97 056 €

Adoption à l'unanimité.

3) Taux des Taxes locales

Rapporteur : M. Poulingue

Il est proposé de maintenir les taux suivants pour les quatre taxes locales :

- | | |
|--------------------------|---------|
| • Taxe d'habitation | 9,36 % |
| • Taxe foncière sur bâti | 22,95 % |
| • Taxe sur le non bâti | 44,30 % |
| • Taxe professionnelle | 10,39 % |

Adoption à l'unanimité.

4) Indemnité du Trésorier

Rapporteur : M. Sauvage

Comme à chaque renouvellement de Conseil Municipal, il est nécessaire de reconduire les dispositions relatives au maintien de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable confiées au Trésorier. Celles-ci induisent une indemnité de conseil définie par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990.

Il est proposé de reconduire le Trésorier dans les missions définies ci-dessus et de lui accorder l'indemnité prévue, calculée à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, hors opérations d'ordre, afférentes aux 3 dernières années.

Adoption à l'unanimité.

5) Convention de mise à disposition d'équipements sportifs Rapporteur : M. Richer

L'éducation physique et sportive constitue une discipline d'enseignement à part entière, en conséquence doivent être nécessairement envisagées les conditions dans lesquelles les élèves pourront disposer des équipements nécessaires à la pratique de cette discipline.

Le collège est autorisé à utiliser le gymnase municipal situé à l'angle de l'Avenue Maurice de Vlaminck et de la rue Aristide Briand ; les écoles primaires sont autorisées à utiliser le petit gymnase dans l'enceinte de celui-ci.

Il est convenu que le collège indemnise la Ville de Verneuil sur Avre à hauteur de **2 771 €** pour l'année scolaire 2007/2008. Cette somme est déduite du versement qu'il perçoit du Conseil Général pour les sports.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de la convention correspondante.

Adoption à l'unanimité.

6) Adhésion de principe à un regroupement intercommunal pour le service de l'eau potable

Rapporteur : M. MARIE

Il convient de rappeler qu'une réunion sur le regroupement des syndicats d'alimentation en eau potable s'est tenue le 8 février 2008 en présence de Daniel LEHO, Conseiller Général chargé de l'eau à la 5^e commission du Conseil Général, les syndicats d'eau de Verneuil-Est, de St Christophe sur Avre, de Pullay les Barils et la Mairie de Verneuil sur Avre.

Le coût de l'usine de traitement d'eau de la Source Gonord est estimé à 3,5 M€. L'aide du Département pourrait atteindre 40 %, soit 1,4 M€ répartis sur 3 ans à condition que les syndicats acceptent de se regrouper et de mettre en place une interconnexion de sécurisation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une adhésion de principe à ce regroupement intercommunal pour le service de l'eau entre les syndicats existants.

Adoption à l'unanimité.

7) Dématérialisation des marchés publics

Rapporteur : Mme SEGOUIN

La Commune de Verneuil sur Avre a adhéré depuis plusieurs mois à la plate-forme de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général de l'Eure à titre expérimental. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce service, **il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention** constitutive d'un groupement de Commandes pour l'acquisition de maintenance et prestations associées s'agissant de la mutualisation du progiciel de dématérialisation des marchés publics de la société ATEXO.

L'ensemble des coûts de procédure relatif au fonctionnement du groupement de commandes est supporté par le Département de l'Eure.

Adoption à l'unanimité.

////////